

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2020 – 20 h00**

L'an deux mil vingt, le 6 novembre à vingt heures, se sont réunis dans la salle polyvalente de Lhuis, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 30 octobre 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENT EXCUSE : Céline THEVENOUX ➔ procuration à Evelyne SUBIT
Claire TRICHON

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Isabelle VAUDRAY

I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 2 OCTOBRE 2020

Le compte rendu du 2 octobre 2020 est validé à l'unanimité.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Décision modificative sur le budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, pour le budget principal, la décision modificative de transfert de crédit de compte excédentaire à compte déficitaire d'un montant de 216 €.

2-2 Taxe d'aménagement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire communal.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

Au sein de l'école, le renforcement du protocole sanitaire émis par les autorités sanitaires est appliqué : aération, lavage des mains, désinfection des sols, tables et surfaces de contact. Le brassage des classes est évité dans les cours de récréation et à la cantine. La commune a offert 2 masques par enfant à partir de 6 ans.

IV – RESSOURCES HUMAINES

4-1 Monsieur Le Maire informe la nécessité de procéder à un rattrapage de salaire de 2015 à 2019 pour un agent, suite à une erreur de classification au moment de sa titularisation.

4-2 Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires, adhésion au contrat collectif du CDG 01.

V- VOIRIE/ RESEAUX/ TRAVAUX DIVERS

5-1 Projet de la traversée du Bourg

Le dossier de consultation des entreprises est en ligne. L'ouverture des plis et le choix des entreprises auront lieu courant décembre.

5-2 Voirie communale

Monsieur le Maire informe que suite au montant des travaux de renforcement du réseau AEP, un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau pour des travaux de réseaux d'eau potable a été constitué

5-3 Travaux divers

Les travaux chemin de la Perrières ont été réalisés.

5-4 Plan de déneigement

Le Maire expose que la commune subissant moins d'épisodes neigeux depuis plusieurs années consécutives, il n'y a plus lieu d'établir un planning d'astreintes sur trois mois pour les agents techniques. Le recours à l'astreinte sera mis en place lorsqu'un phénomène météorologique sera annoncé mais le délai de prévenance étant écourté les agents techniques peuvent-être amenés à ne pas pouvoir assurer celles-ci pour diverses raisons. Deux conventions ont donc été établies l'une avec M. Eric VAUDRAY et l'autre avec le GAEC du Carre en vue de pouvoir palier à cette éventualité, afin que le déneigement puisse s'opérer. Le Maire donne lecture de la convention. A l'unanimité la convention est adoptée.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

6-1 Restaurant de Lhuis

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les différents devis reçus pour un montant global de 29 110 € HT et informe également que pour le financement de ces travaux, la commune pourra solliciter une subvention de la région suite à l'opération « BONUS RELANCE 2020-2021 ». Le montant de la subvention représentera entre 40% et 50 % du montant H.T. des travaux engagés.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de restauration du restaurant de Lhuis.

6-2 Four de Saint-Martin (réparation de l'intérieur de four)

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis de l'entreprise BERTULESSI J. CARRELAGE pour un montant de 9924.24 € TTC.

Monsieur le Maire informe également que la commune a sollicité une demande de financement pour ces travaux auprès du Département, au titre du petit patrimoine local. Le montant de la subvention représente 30 % du montant TTC des travaux engagés.

VII- CCPA

Le ramassage des sacs jaunes s'effectuera par l'entreprise Brior'd'ures pour une durée de 3 ans. Il est rappelé que le ramassage s'effectuera les mardis, tous les 15 jours.

Monsieur Guillaume Ducolomb arrive à 21h20.

VIII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

8-1 Tarif SPANC

Un réajustement des tarifs du SPANC sont nécessaires au vu de l'augmentation tarifaire du prestataire (cabinet NICOT CONTROLE)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs du SPANC au 1^{er} avril 2020.

8-2 Commission de contrôle de la liste électorale

Pour constituer cette commission il manque à ce jour :

- 1 délégué suppléant pour le conseil municipal
- 1 délégué suppléant de l'administration
- 2 délégués au Tribunal Judiciaire

M. Julien Dombes se propose en tant que délégué suppléant pour le conseil municipal et Mme Estelle Ginet a fait savoir qu'elle se proposait pour le Tribunal Judiciaire.

8-3 Chasse

Le conseil municipal approuve par 10 voix pour, 1 contre, 1 abstention la résiliation du bail de location de 156,65 ha, en date du 30.11.2020, pour le droit de chasse à la société La Lhuisarde Saint-Hubert.

8-4 Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La répartition des postes sur le PCS a été mise à jour.

8-5 EHPAD

M. Guillaume DUCOLOMB donne quelques informations suite au conseil d'administration qui a eu lieu le 28.10.2020

8-6 Colis de Noël

Le conseil municipal se pose encore la question de la façon dont va se dérouler la distribution des colis les 12 et 13 décembre, afin de respecter le protocole sanitaire.

8-7 Echo de Lhuis

Quelques articles d'associations sont encore en attente avant l'envoi au prestataire pour la conception et l'impression.

8-8 Cérémonie du 11 Novembre

Le public n'est pas autorisé à participer à la cérémonie. Seul un représentant de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers et les élus du conseil municipal seront présents.

8-9 Courrier Forestier du Monde

L'association Forestier du Monde a fait part à la commune son souhait de créer une ouverture avec accès direct à partir du champ de foire.

Séance levée à 23h00.

Compte rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations Générales

Quelques chiffres



Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...

... 5 900 km
parcourus par une
voiture diesel
récente
(18 400 km pour une essence)

... 3 mois
de chauffage
d'un pavillon
avec une
chaudière
au fioul

**... 70 à 920
trajets**
en moyenne
pour rejoindre
la déchetterie
située à 20 km

Source : Air Rhône-Alpes - 2012

L'entretien du jardin, pour un particulier, génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à **160kg par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9% des foyers les brûlent**, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre (source ADEME).

 Les incinérateurs de jardin sont interdits. Ils ne constituent pas une solution car ils polluent également.

En région Rhône-Alpes, **près de 18%** de la population est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires préservant la santé humaine.

L'apport en déchetterie est préférable à toute combustion à l'air libre.



LE BRÛLAGE
à l'air libre
des déchets verts
C'EST INTERDIT !

